

Bonjour Monsieur

Je fais suite à votre courrier du 10/11/2018 concernant le dossier E18000199/44

J'ai regardé sur le site de la mairie de Barbâtre tout ce qui concernait l'enquête publique.
Concernant le moulin, j'ai l'impression que le nouveau PLU réduira le secteur protégé qui passe d'un rayon de 500m à la délimitation des parcelles non construites.
Ai-je bien compris ? Pouvez-vous m'éclairer sur les conséquences de ce changement ?

Vous pouvez me contacter quand vous voulez.

Je vous en remercie par avance

Cordialement